

Considérations sur l'esprit de commerce et le marché libre chez Montesquieu et Adam Smith

Autor(en): **Brühlmeier, Daniel**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue de Théologie et de Philosophie**

Band (Jahr): **48 (1998)**

Heft 3

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-381574>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

CONSIDÉRATIONS SUR L'ESPRIT DE COMMERCE ET LE MARCHÉ LIBRE CHEZ MONTESQUIEU ET ADAM SMITH *

DANIEL BRÜHLMEIER

Résumé

Dans sa fameuse Richesse des Nations de 1776, comme déjà dans ses Cours de droit de 1762-1764, Adam Smith développe une théorie économique et sociologique du commerce et du marché libre. Montesquieu l'a précédé par ses considérations sur l'«esprit de commerce» dans l'Esprit des lois. Les deux auteurs sont nuancés, et quant aux conditions préalables du marché libre, et quant aux précautions politiques nécessaires à prendre dans son instauration. Ils en déduisent la nécessité d'un correctif moral praticable et libéral.

Introduction

Les rapports entre économie et politique sont très complexes, comme nous pouvons le constater quotidiennement et à une échelle globale. Dans les pays de l'Est, on est loin de constater la «fin de l'histoire» que postula Francis Fukuyama. Les pays industrialisés de l'Ouest, ou ce qu'on appelle parfois le monde de l'OCDE, font face à une gamme de problèmes : socio-économiques comme la croissance de l'inégalité (mais à une autre échelle que les pays postcommunistes) et la persistance du chômage ; politiques aussi comme l'immobilisme de la bureaucratie de l'État, ou l'énormité des déficits, souvent assortis d'une dette publique irresponsable envers les générations futures, par exemple. Il serait sans doute prétentieux et même faux de prétendre que les penseurs du siècle des lumières, qu'ils s'appellent Montesquieu ou Adam Smith, auraient trouvé des solutions à ces problèmes qui sont les nôtres en cette fin du XX^e siècle. Il vaut cependant la peine de se demander dans quels termes ces deux penseurs classiques du XVIII^e siècle discutent de questions comme les effets de la compétition économique, positifs ou négatifs, désirables ou indésirables, en fonction des préférences des agents concernés du marché libre,

* Version augmentée d'une communication présentée au Cercle universitaire d'étude du XVIII^e siècle, à Neuchâtel, le 17 janvier 1996.

ou les rapports entre économie et politique, politique démocratique surtout. Le présent article étudiera d'abord l'esprit de commerce, une formule fondamentale de la pensée socio-économique du XVIII^e siècle, puis présentera quelques aspects du marché libre. Dans une troisième partie, il abordera certains dangers de l'économie du marché, mais aussi des remèdes, et dégagera quelques perspectives.

L'esprit de commerce, ou la dette envers Montesquieu

Un premier élément à noter est l'esprit de commerce, *commercial spirit*¹. La formule française est à ma connaissance de Montesquieu ; elle est en tout cas développée puissamment dans sa théorie économique et commerciale. On peut presque dire qu'à l'intérieur de la grande œuvre intitulée *L'Esprit des lois*, il se dessine, notamment dans le livre XX, une autre œuvre qui s'appellerait *L'Esprit de commerce* ; cet esprit aurait une importance comparable à celle de l'esprit général d'une nation – il s'agit de la nation anglaise, bien sûr – que Montesquieu expose juste avant au livre XIX. Entre les deux, il y a une parenté méthodologique, et le commentaire de Raymond Aron sur cet esprit général vaut aussi, *mutatis mutandis*, pour l'esprit de commerce : il consiste dans «les caractéristiques qu'acquiert à travers le temps une collectivité donnée, par suite de la pluralité des influences qui sont exercées sur elle», ou encore : «un certain style de vie et des relations en commun» ; ou finalement : «la manière d'être, d'agir, de penser et de sentir d'une collectivité particulière»².

Dans notre siècle, ce qui fait écho à l'esprit de commerce dans l'histoire intellectuelle et scientifique, c'est le fameux «esprit du capitalisme» qui figure dans la sociologie de la religion de Max Weber. Pour lui, c'est «un individu historique [c'est lui-même qui met cette expression entre guillemets!, D.B.], un complexe de relations présentes dans la réalité historique, que nous réu-

¹ LJ(B) 328. Les passages sont traduits d'après les textes originaux de Smith dans l'excellente *Glasgow Edition of the Works and Correspondence of Adam Smith* (1976) ; nous adoptons les abréviations qu'elle donne pour les œuvres de Smith : TMS = *Theory of Moral Sentiments* (1759, l'édition standard étant la sixième de 1790) ; WN = *An Inquiry into the Nature and Causes of the Wealth of Nations* (1776), et les ouvrages posthumes ou collections de notes d'étudiants que sont : EPS = *Essays on Philosophical Subjects* (1795) ; LJ = *Lectures on Jurisprudence*, (B) pour la version datée de 1766 et publiée pour la première fois par Cannan en 1896 et (A) pour celle de 1762-1763 publiée pour la première fois dans la *Glasgow Edition* en 1978 ; LRBL = *Lectures on Rhetoric and Belles Lettres*, et enfin Corr. = *Correspondence* publiée en 1977 et rééditée avec quelques lettres nouvelles en 1987. En général, nous n'indiquerons pas la page, mais le livre, la partie, le chapitre et l'alinéa du passage cité, de même que le numéro de la lettre pour la correspondance.

² *Les Étapes de la pensée sociologique*, Paris, Gallimard, 1967, p. 51 sq.

nissons, en vertu de leur signification culturelle, en un tout conceptuel... il doit être *composé* graduellement [c'est Weber qui souligne] à partir de ses éléments singuliers qui sont à extraire un à un de leur réalité historique»³.

Chez Montesquieu, cet esprit de commerce contribue puissamment au *doux commerce*, une notion qui prend sa source chez cet auteur – un commentateur, Albert Hirschman, parle même de lui comme du théoricien le plus influent du *doux commerce*⁴ – et qui rassemblera au XVIII^e siècle des auteurs aussi divers que William Robertson, le marquis de Condorcet et Thomas Paine. Leur mot d'ordre est le suivant : «c'est presque une règle générale, que partout où il y a des mœurs douces, il y a du commerce ; et que partout où il y a du commerce, il y a des mœurs douces» (XX/1).

Cela peut s'avérer le cas parce que le commerce, grâce à son aspect global, guérit l'homme de ses «préjugés destructeurs». Plus que toute autre activité humaine, il apprend à l'homme à concevoir ses actes sous leur caractère commun et interdépendant : à la fois quant aux besoins qu'il éprouve, quant aux solutions possibles dans l'échange, et quant aux conditions qui l'entourent. Il a l'effet de porter à la paix, à une pluralité des formes de vie, ce qui induit la tolérance. – Autrement dit : les hommes vivent dans une commune insécurité ; de là naissent leurs besoins et leur conscience de l'intérêt commun de la sécurité. Cette dernière est bien sûr un thème fondamental de *L'Esprit des lois*.

Sur la question de l'esprit de commerce comme sur beaucoup d'autres, Adam Smith est selon moi un fidèle continuateur de Montesquieu, contrairement à une thèse populaire d'Albert Hirschman. Je développerai maintenant la question de l'esprit de commerce chez Smith, notamment dans ses *Lectures*. La concordance entre Montesquieu et Smith ne ressort pas seulement d'une influence de lecture, mais d'un très fort parallélisme dans l'analyse⁵.

Il est notoire que Smith a contribué d'une manière puissante à l'économie politique, notamment à l'analyse technique du marché, en particulier de la

³ M. WEBER, *Die protestantische Ethik und der «Geist» des Kapitalismus* (1904-1905, dans l'original de l'*Archiv*, *Geist* figure apparemment entre guillemets!). Il est d'ailleurs révélateur que Weber cite Montesquieu une page auparavant, et se sert du livre XX (chap. 7 : «C'est le peuple du monde qui a le mieux su se prévaloir à la fois de ces trois grandes choses : la religion, le commerce et la liberté» [vol. II, p. 7]). Comme il y a beaucoup d'éditions de *De l'Esprit des lois*, j'abrègerai de la manière suivante : chiffre romain pour le livre/chiffre arabe pour le chapitre. J'utilise l'édition de R. Derathé en deux tomes, Paris : Garnier 1973.

⁴ *Les passions et les intérêts : Justifications politiques du capitalisme avant son apogée* [1977], trad. P. Andler, Paris, P.U.F., 1997, p. 58.

⁵ Qu'il y ait influence de Montesquieu sur Smith est indubitable ; il y a peut-être aussi quelquefois recours des deux auteurs aux mêmes sources, je pense par exemple à Bolingbroke. Mais Smith reste un auteur original, comme le montre bien la boutade qui circulait dans les milieux des lumières écossaises : «Le grand Montesquieu montra la voie. Il fut le Lord Bacon dans ce domaine d'analyse. Dr. Smith est son Newton» (J. MILLAR, *Historical View of the English Government*, 1787, t. II, p. 429-30 n.).

théorie des prix et de ses applications⁶. Mais cette notoriété fait souvent oublier que pour Smith, le fonctionnement du marché exige avant tout un environnement très complexe. Celui-ci doit établir une correspondance mutuelle du marché et de ses conditions. En outre, il existe des rapports mutuels entre le fonctionnement technique du marché et ses conséquences pour les mœurs ou, mieux, *the manners*, cette expression quasiment intraduisible⁷.

Dans ses *Lectures on Jurisprudence*, Smith consacre quelques pages à l'esprit de commerce (cf. LJ(B) 326 sq.). Il y résume l'énumération des effets sociaux et moraux du marché que nous avons vus chez Montesquieu et renvoie à ces vertus de «*probity and punctuality*», les caractéristiques majeures d'une nation commerçante (LJ(B) 326), et que je rendrais volontiers par *probité* (ou : honnêteté, intégrité) et *ponctualité* (ou exactitude dans l'accomplissement de ses obligations, surtout commerciales). Ces vertus se trouvent là où le commerce s'est introduit dans un pays, en Europe en premier lieu chez les Hollandais, davantage aussi chez les Anglais que chez les Écossais. Cela n'a pourtant rien à voir avec un prétendu *Volkgeist*, mais beaucoup avec l'importance que l'intérêt personnel a acquis dans le pays, et cela conformément à une théorie historique de l'évolution de la société, la fameuse «théorie des quatre stades»⁸. Cet intérêt personnel, Smith le mentionne à différentes reprises ; l'analyse la plus importante dans notre contexte est sans doute celle de la *Richesse*, où il parle du «désir d'améliorer notre sort ; désir qui est en général, à la vérité, calme et sans passions, mais qui naît avec nous et ne nous quitte qu'au tombeau»⁹, et d'où naît l'échange. Les vertus de probité et de ponctualité sont répandues en fonction du nombre des contrats qu'un homme doit conclure quotidiennement.

Deux remarques encore à ce sujet :

– la première, c'est qu'en se référant explicitement à l'esprit de commerce, Smith dit des politiciens dans ses *Lectures* : «Ceux qu'on appelle les politiciens

⁶ A part l'auteur lui-même et son maître G. Stigler, Adam Smith est l'auteur le plus cité dans l'excellent manuel de J. HIRSHLEIFER, *Price Theory and Applications*, Londres 1976.

⁷ Cf. «mœurs et manières» dans le titre du livre XIX de *L'Esprit des lois*, composantes donc de l'esprit général. Une lecture récente postule que *manners* devrait être rendu en français par *manières* et se rapporterait à des formes plutôt extérieures, de conduite, etc., tandis que les *mœurs* sont des standards intérieurs, des coutumes ; cf. aussi à ce sujet : A. GILBERT, «'Internal Restlessness' : Individuality and Community in Montesquieu», *Political Theory*, 22 (1994), p. 66.

⁸ C'est une théorie assez complexe, empirique et même d'une visée matérialiste, qui ramène l'évolution de la société humaine à quatre stades : chasseurs, pasteurs, agriculture (sédentaire) et commerce. A chaque stade correspondent des formes spécifiques de propriété, et à ces dernières des formes de gouvernement (cf. surtout LJ(A) i.27 sq. et iv.4 sq., ou encore WN V.i.a. & b.).

⁹ WN II.iii.28. Cf. aussi David Hume : «Avarice, or the desire of gain, is an universal passion, which operates at all times, in all places, and upon all persons» («The Rise of Arts and Sciences», in *Essays* [1742], Indianapolis, 1985, p. 113).

ne sont pas les modèles les plus réputés dans le monde pour la probité et la ponctualité» (LJ(B) 326). Ils font des promesses qu'ils ne peuvent pas tenir, puisque les gens oublient vite. Ils ont une optique à courte vue, se concentrant sur le succès du moment, comme les hommes de la bourse. Dans WN, il parle de «cet animal puissant et insidieux» qu'est le politicien, qui se laisse diriger par des changements quotidiens¹⁰. C'est encore pire pour les diplomates et les ambassadeurs, surtout dans des nations qui ne signent qu'un ou deux traités par siècle.

– Selon une anecdote, Lénine fit sur son lit de mort l'éloge des bons effets de la culture bourgeoise qu'il avait décrits peu avant dans les termes mêmes de Smith : responsabilité, ponctualité, discipline dans la vie quotidienne. Il est paradoxal et non dépourvu d'une certaine ironie que 70 ans de règne communiste ont précisément détruit ces éléments nécessaires au bon fonctionnement d'une «société commerciale» et qu'ils font maintenant défaut d'une façon dramatique et peut-être cruciale pour la reconstruction d'une société fondée sur une économie du marché libre dans les pays postcommunistes.

Le marché libre

Le marché, tel que le décrit Adam Smith, se distingue par beaucoup de caractéristiques, et cela dans différents registres. Plutôt que de me lancer dans une discussion technique, je me limiterai à quatre éléments qui relèvent plutôt d'une approche globale, mais qui sont tout aussi constitutifs. Le marché est :

- a) international, dépassant les frontières
- b) porteur d'autonomie
- c) foncièrement expansif, puisque fondé sur une anthropologie différenciée
- d) élément d'un ordre naturel.

Caractère international du marché

Le côté international est d'ailleurs déjà largement médité par Montesquieu : au niveau international, il y a dépendance mutuelle des nations, et de leurs individus. Pour le baron de La Brède, les nations deviennent de plus en plus «pacifiques, [cherchant] à gagner, et non pas à conquérir» (XX/8). C'est un des résultats du «doux commerce».

Chez Smith, le commerce extérieur nous libère d'abord du mercantilisme et nous procure «la grande révolution», d'ailleurs une de plus que les acteurs eux-mêmes ne réalisent pas (WN, III.iv.17). Le marché doit donc d'emblée être compris comme un phénomène global, mondial et non national. Toute

¹⁰ «whose councils are directed by the momentary fluctuations of affairs» (WN IV.ii.39).

forme d'entrave d'un commerce qui dépasse librement les frontières est à rejeter. Dans ses cours de Glasgow, Smith était parfaitement clair avec ses élèves, en se servant d'un exemple pittoresque : l'Angleterre connaissait à l'époque des tarifs douaniers prohibitifs dans ses échanges avec la France, dus à la fausse théorie mercantiliste. Dans le cas du vin, cela encourageait le marché avec les Portugais, qui pouvaient demander des prix plus élevés pour une qualité moindre : «On me dira que le vin est une chose secondaire... , mais il n'est pas plus absurde de nous procurer avec notre argent du bon vin que n'importe quelle autre marchandise» (LJ(A) vi.166f.).

En général, Smith s'insurge contre tout préjugé, surtout nationaliste, qui entrave le commerce extérieur. La Grande-Bretagne devrait devenir un havre libre, avec un commerce extérieur libre, sans taxes, douanes ou impôts, pour autant qu'elle arrive à couvrir ses dépenses par une autre voie et que la libre réciprocité règne avec toutes les autres nations et pour toutes les marchandises.

Porteur d'autonomie

Ensuite, le marché est porteur d'autonomie. Le mécanisme est exposé par Montesquieu dans son esquisse analytique des quelques facteurs capitaux qui rendent possible le régime commercial, quand il se réfère uniquement à des données internes valant pour un grand nombre, voire pour un nombre illimité de participants : «Pour maintenir l'esprit de commerce, il faut que les principaux citoyens le fassent eux-mêmes ; que cet esprit règne seul, et ne soit point croisé par un autre» (V/6).

Nous voyons ici formulée l'exigence de l'autonomie des sphères : l'économie est une activité à part entière, et elle est alimentée essentiellement par le désir des individus de la maintenir comme telle, de ne pas la livrer à la domination d'un autre ordre, moral ou institutionnel. Bien que ce soit un résultat spectaculaire et complètement innovateur, il s'établit peu à peu, mais à une très grande échelle : ce sont de nouveaux rapports qui s'établissent entre les hommes, des rapports réducteurs en ce qu'ils ramènent tout le monde à l'espace d'échange, à leurs besoins mutuels de confort et de sécurité. Les auteurs classiques du droit naturel ont préparé cette mutation de mentalité une ou deux générations avant Montesquieu et Smith. Je pense avant tout à Pufendorf, un des auteurs les plus influents de notre histoire intellectuelle : ses écrits, notamment le «petit Pufendorf», *De officio hominis et civis*, inspirent, de façon on ne peut plus capitale – Gershom Carmichael à Glasgow (Carmichael étant le professeur de Francis Hutcheson, qui fut à son tour celui d'Adam Smith) et Barbeyrac à Lausanne, plus tard à Groningue. Je citerai uniquement ce dernier, dans une note qu'il apporte au «grand Pufendorf» à l'encontre d'une critique moralisante de Thomasius, qui voyait dans le commerce le «fruit des Vices & de leur accroissement» : «il suffit que, dans l'état où sont les choses, le Commerce, aussi bien que la Propriété des biens, soit

nécessaire entre les Hommes faits comme ils sont, pour que l'on puisse dire que l'établissement du Commerce en général est très-conforme à la Raison la plus pure, & au Droit des Gens ainsi nommé dans le sens le plus favorable»¹¹.

Chez Smith, ce mouvement culmine dans un tableau extraordinaire : «Ainsi chaque homme subsiste d'échanges ou devient un espèce de marchand, et la société elle-même est proprement une société commerçante (*commercial society*)» (WN I.iv.1). Mais pour illustrer l'ubiquité du phénomène, il est peut-être encore plus significatif de se tourner vers des auteurs de second ou troisième rang, comme par exemple cet écolier inconnu de la première classe aux Promotions du Collège de Neuchâtel dont le discours «sur l'Économie Universelle ou l'Arithmétique du Bonheur» figure dans le *Journal Helvétique* d'août 1762. Il y expose une «économie générale» de la vie humaine, un «calcul moral» préconisant un choix rationnel qui doit nous aider à trouver l'équilibre en matière des plaisirs, de la santé, de l'argent et du temps.

Croissance illimitée

En ce qui concerne la croissance ou l'expansion indéfinie du marché, je prends encore une fois Montesquieu comme point de départ : «Un commerce mène à l'autre ; le petit au médiocre, le médiocre au grand» (XX/4) – ou encore, en renvoyant au mécanisme interne de l'économie, fondé à la fois sur un nivellement et sur la croissance : «c'est la nature du commerce de rendre les choses superflues utiles, et les choses utiles nécessaires» (XX/23).

Chez Smith, nous trouvons une base anthropologique à cela notamment dans les *Cours de droit* (LJ(A) vi.8-9, (B) 206 sq.) : l'homme est un animal inachevé (*ein unfertiges Tier*, comme le dira plus tard Nietzsche), physiquement et psychiquement indigent, mais doué par sa nature de raison et d'ingéniosité (*ingenuity*), d'habileté (*art*), d'aptitude à la découverte (*contrivance*) et d'une perfectibilité qui dépasse celle de tout autre animal. En même temps, il est tout à fait dépendant de rapports et de son affirmation en société : il a notamment un «désir originaire de plaire et une aversion originaire à offenser ses congénères» (*original desire to please, and an original aversion to offend his brethren*, comme Smith le formule dans TMS III.2.6). À partir de là, Smith construit toute sa sociologie de la vie en régions urbaines, de la mode, etc.

Quand on parle ainsi de base anthropologique, il faut mentionner un aspect qui a échappé quasi complètement à l'attention, à savoir le fondement de l'acte de l'échange dans le pouvoir de la parole de l'homme, et surtout dans son acte rhétorique de persuasion. En effet, nous sommes dans la situation de M. Jourdain ; nous ne faisons pas seulement de la prose sans le savoir, mais aussi de la rhétorique. «Le vrai fondement de l'échange est cette disposition naturelle et innée dans chaque homme à persuader. L'offre d'un shilling, toute claire

¹¹ *Le Droit de la nature et des gens*, l. 5, ch. 1, n.1.

et simple que soit sa signification concrète, est en vérité un argument tendant à persuader quelqu'un qu'il est dans son intérêt de faire ceci ou cela.... Ainsi chacun pratique la rhétorique pendant toute sa vie devant autrui. Nous devrions donc cultiver cet art de la persuasion, mais en vérité, nous le faisons sans nous le proposer consciemment» (LJ(B) 221f. et (A) vi.56)¹².

En partant d'une base anthropologique aussi ferme, les éléments constitutifs du marché lui garantissent une expansion illimitée et extrêmement stable. Parce que les désirs sont illimités et peuvent être toujours plus raffinés, le marché s'épanouit et se diversifie constamment¹³.

Élément d'ordre naturel

Qu'il y ait chez Smith un ordre naturel, presque mécanique, comparable à l'univers newtonien et soumis à une analyse qui s'inspire de Newton, est un acquis de la recherche actuelle sur Smith¹⁴. Dans la présentation que nous donnons de Smith dans le nouvel *Ueberweg*¹⁵, Karl G. Ballestrem et moi-même insistons beaucoup sur ce point, notamment dans sa théorie éthique et dans celle des sciences sociales.

Il y a une sorte de volonté toute-puissante derrière ces machines, derrière ces systèmes ; et elle définit leurs buts finaux. C'est le troisième livre de la *Richesse* qui fournit le meilleur exposé de cet élément téléologique : il décrit «la marche différente des progrès de l'opulence chez différentes nations», en montrant judicieusement les rapports entre une certaine logique de l'évolution et les circonstances concrètes. D'une manière significative, le premier chapitre s'intitule «Du cours naturel du progrès de l'opulence». La théorie de l'économie régionale culmine dans la phrase suivante : «Si les institutions humaines n'avaient pas troublé le cours naturel des choses, les progrès des villes en richesses et en population auraient donc, dans toute société politique, marché

¹² Cf. les recherches récentes sur l'influence de la rhétorique dans l'œuvre de Smith : V. BROWN, *Adam Smith's Discourse : Canonicity, Commerce and Conscience* (Londres 1994), ou *Liberalism, Virtue Ethics, and Moral Psychology*, un livre seulement annoncé pour le moment de C. L. Griswold, jr., auteur par ailleurs d'un article intéressant : «Rhetoric and Ethics : Adam Smith on Theorizing about the Moral Sentiments», in *Philosophy and Rhetoric*, 24 (1991), p. 213-237. J'ai moi-même abordé le sujet des rapports entre rhétorique et économie dans mon introduction à la traduction allemande des LJ de Smith.

¹³ Que ce soit aussi un acquis de Pufendorf est une thèse intéressante d'I. HONT, «The language of sociability and commerce : Samuel Pufendorf and the theoretical foundations of the 'Four-Stages Theory'», in A. Padgen (éd.), *The Languages of Political Theory in Early-Modern Europe*, Cambridge 1987, p. 253 sq., notamment 263.

¹⁴ Cf. des analogies comme «the great machine of the universe» (TMS I.i.4.2), analysées d'un point de vue épistémologique dans EPS 113-114, la société humaine comme une grande et terrible machine (TMS VII.iii.I.2), etc.

¹⁵ *Grundriß der Geschichte der Philosophie* («Ueberweg»), *Philosophie des 18. Jahrhunderts*, t. I : *Großbritannien und Niederlande*, à paraître.

à la suite et en proportion de la culture et de l'amélioration de la campagne ou du territoire environnant» (WN III.1.8). Le concept revient d'ailleurs dans une tout autre analyse, celle de l'Eglise catholique qui, pour Smith, serait détruite dans un processus séculaire (WN V.i.g.24).

Conséquence majeure de ce tableau smithien du marché libre : en principe, il en découle pour la société et pour la politique ce que Smith appelle «le système simple et facile de la liberté naturelle» (WN IV.ix.51). Celui-ci devrait permettre à tout individu qui respecte l'ordre légal et constitutionnel de poursuivre ses propres intérêts, sans entraves fixées par le souverain. Ce dernier «n'a que trois devoirs à remplir ; trois devoirs, à la vérité, d'une haute importance, mais clairs, simples et à la portée d'une intelligence ordinaire. – Le premier, c'est le devoir de défendre la société contre tout acte de violence ou d'invasion de la part des autres sociétés indépendantes. – Le deuxième, c'est le devoir de protéger, autant qu'il est possible, chaque membre de la société contre l'injustice ou l'oppression de tout autre membre, et le devoir d'établir une administration exacte de la justice. – Et le troisième, c'est le devoir d'ériger et d'entretenir certains ouvrages publics et certaines institutions que l'intérêt privé d'un particulier ou de quelques particuliers ne pourrait jamais les porter à ériger ou à entretenir, parce que jamais le profit n'en rembourserait la dépense à un particulier ou à quelques particuliers, quoique à l'égard d'une grande société, ce profit fasse souvent beaucoup plus que rembourser les dépenses»¹⁶.

La liberté individuelle est rendue concrète par Smith à maintes reprises, et souvent avec une allusion à des droits naturels. Smith critique donc toute entrave au libre échange des capitaux (WN IV.vii.b.44) ou des marchandises (*ibid.* 39), les restrictions de résidence (I.x.c. 46 sq.) ou les lois sur l'apprentissage (*ibid.* 5 sq.). On peut dire en général que Smith s'insurge contre toute tentative de l'Etat de mieux connaître les motifs de l'individu et par conséquent d'intervenir dans un système extrêmement complexe que les acteurs eux-mêmes ne comprennent pas, ou au moins pas entièrement. L'intervention de l'Etat est par contre exigée dans les domaines où il y a allocation optimale ou abus manifestes, par exemple dans le cas de la banque centrale (II.ii.94), du maximum de l'intérêt (II.iv.14), ou dans certains domaines comme les impôts et les taxes (V.i.d.5, V.ii.e.7). Smith pense même à une intervention concernant les «bons offices mutuels», mais nuance tout de suite : «Néanmoins, de tous les devoirs du législateur, celui-ci requiert sans doute la plus grande délicatesse et retenue, afin de l'exercer de façon appropriée et bien pesée» (*with propriety and judgement*, TMS II.ii.1.8). Autre exemple : encourager au mieux la libre concurrence. Si l'Etat ne peut pas empêcher la formation des cartels, il a au moins le devoir de ne pas les encourager, même lorsqu'ils sont involontaires (I.x.c. 27).

¹⁶ WN IV.ix.51. – Si on établit une liste des défauts de l'ordre naturel, on obtient, selon l'énoncé fameux de Jacob Viner, de la «munition pour divers discours socialistes» («Adam Smith and Laissez-Faire», *Journal of Political Economy*, 35 [1926]).

Dangers, remèdes et perspectives

Cela prouve, et on le sait si on a lu Smith sérieusement, qu'il n'est pas ignorant des effets néfastes du «régime commercial»¹⁷. Dans un passage des *Lectures*, il donne en conclusion ce résumé court, mais impressionnant : «Voici les désavantages de l'esprit commercial : les pensées sont souvent uniformes et incapables d'élévation ; l'éducation est décriée ou au moins négligée, et l'esprit héroïque presque entièrement extirpé. Remédier à ces désavantages serait un objet digne d'une attention sérieuse» (LJ(B) 333). Smith l'a fait en grande partie lui-même : ses propositions se trouvent au livre V de la *Richesse*. On peut distinguer un côté institutionnel, donc collectif, et un côté moral, donc individuel.

Un point intéressant concerne l'inégalité générale du système économique. Mais elle n'est pas illimitée. Nous voyons déjà chez Montesquieu que «l'excès de richesses détruit cet esprit de commerce» (V/6). Smith aussi était conscient du potentiel destructeur de ce dernier. Même s'il admet que «partout où il y a de grandes propriétés, il y a une grande inégalité», il était sans doute moins rigoureux que Rousseau qui voyait comme «l'une des plus importantes affaires du gouvernement, de prévenir l'extrême inégalité des fortunes»¹⁸ ; il n'était pourtant pas insensible aux différences de fortunes et de revenus, voire à la misère de la condition ouvrière. L'instruction, la scolarité primaire obligatoire (pratiquée en Ecosse déjà de son temps), qu'il concevait comme une forme de «discrimination positive» des classes pauvres et moins aisées, était pour lui une des tâches que l'État devait assurer pour remédier à la misère. De plus, il a forgé le concept d'inégalité oppressive¹⁹ – une inégalité qu'il fallait éviter.

¹⁷ J'utilise cette expression en hommage à un Genevois, Louis-Albert Necker de Saussure (1786-1861), petit-neveu du fameux ministre et fils de la fille de l'éminent géologue, lui-même professeur de géologie, qui donne dans son *Voyage en Ecosse et aux Îles Hébrides* (1821) un excellent exposé de la différence entre le régime commercial des Lowlands et ce qu'il appelle le *régime militaire*, le système tribaliste des clans des Highlands. À propos de Necker, cf. H. UTZ, «A Genevan's Journey to the Hebrides in 1807 : An Anti-Johnsonian Venture», *Studies in Scottish Literature*, vol. XXVII (1992), p. 47 sq.

¹⁸ *Discours sur l'économie politique, Œuvres complètes*, t. III, Paris, Gallimard, 1964, p. 268. Rousseau parle de la propriété comme du «droit le plus sacré de tous les droits du citoyens [...] le vrai fondement de la société civile, et le vrai garant des engagements des citoyens» (*ibid.*, p. 263), et indique même une procédure en partie assez libérale pour y parvenir : «non en enlevant des trésors à leurs possesseurs, mais en ôtant à tous les moyens d'en accumuler» (p. 258, de même que le *Contrat social*, *ibid.*, p. 392). Rappelons qu'en la même année, Smith publie une «Letter to the authors of the *Edinburgh Review*» qui analyse quelques publications françaises récentes, dont le *Discours sur l'origine et les fondemens de l'inégalité parmi les hommes*, qui est aussi de 1755.

¹⁹ «*Oppressive inequality*», terme qui se trouve dans un document intitulé par W.R. Scott, «Early Draft of Parts of the *Wealth of Nations*» (ED 5, publié avec les LJ). Cette version plus littéraire constitue probablement un extrait des passages proprement éco-

Et dans un autre cours de la même année universitaire que LJ(A), il attribue le déclin de la Rome républicaine à la conjonction excessive du pouvoir politique et de la fortune ²⁰.

Le système juridique qui figure comme dispositif collectif d'un Etat doit au moins assurer l'égalité devant la loi pour les riches et les pauvres. Il est en quelque sorte la «main visible». Une telle stabilité juridique n'est pourtant réalisable que dans un État régi par la liberté du commerce : l'homme y est moins dépendant d'autrui que sous d'autres régimes. La liberté garantit l'indépendance qui est en bonne partie l'effet du commerce et de la propriété privée ; il s'agit là d'un axiome capital pour Smith, et la part de la liberté économique y est évidemment essentielle.

Quel dispositif faut-il au niveau individuel? On dit souvent aujourd'hui qu'il nous faut une nouvelle éthique, une autre théorie des vertus. Qu'en est-il chez Smith, ou d'abord chez Montesquieu? Peut-être à la surprise de certains de ses lecteurs, Montesquieu n'emprunte pas la voie de la satire, représentée par Juvénal, ce même Juvénal mentionné à la dernière page du chapitre qui précède la partie consacrée au commerce, à savoir XIX/27 sur «les mœurs, les manières et le caractère d'une nation» (à savoir de l'Angleterre) : «Leurs écrits satiriques seraient sanglants ; et l'on verrait bien des Juvénals chez eux, avant d'avoir trouvé un Horace.» Un de ces Juvénals, voire *le* Juvénal anglais, est sans doute Mandeville que Montesquieu cite en l'approuvant et dans *L'Esprit des lois* et dans ses *Pensées*. Il y a donc ici enchaînement, mais aussi nouveau départ, puisque ce renvoi caché ne mène pas au livre XX à une critique de la corruption comme dans l'original de Juvénal, mais bien plutôt à un regard de connivence.

Mais quelle théorie des vertus trouvons-nous donc ici? D'abord une histoire de la théorie des vertus qui jette un regard sur la vertu chez les Anciens et au Moyen Âge. En conclusion d'une analyse des vertus politiques, Montesquieu se range délibérément parmi les Modernes et accepte la destruction de la vertu politique et morale des Anciens : «Les politiques grecs [...] ne reconnaissent d'autre force qui pût les soutenir que celle de la vertu. Ceux d'aujourd'hui ne nous parlent que manufactures, commerce, finances, richesses et luxe même» (III/3). Cela peut sembler un peu nostalgique, puisque c'est un adieu définitif à l'idéal grec de la *polis*, et, par anticipation, à toute tentative de le faire revivre dans les temps modernes, soit chez Robespierre, soit chez les communautaristes d'aujourd'hui avec leur conception foncièrement héroï-

nomiques des LJ, remaniés en vue d'une publication. Ce document est en général considéré comme la preuve des connaissances importantes de Smith en économie *avant* son contact personnel avec les Physiocrates.

²⁰ Cf. LRBL ii.159 : «The great power and immense wealth which were attendant on all the Chief offices of the State soon destroyed that equality which the communication of the magistracies meant to establish.»

que de la morale ²¹. Bref, «*L'Esprit des lois* est la plus grande attaque moderne contre le moralisme politique» ²², ce qui est bien confirmé par *Mes Pensées*, n° 1225 : «L'héroïsme que la Morale avoue ne touche que peu de gens. C'est l'héroïsme qui détruit la Morale qui nous frappe et cause notre admiration.» Cet héroïsme a été vaincu par la philosophie et le bon sens.

Un autre passage très proche des *Pensées* donne les éléments intermédiaires : «Chaque siècle a son génie particulier : un esprit de désordre et d'indépendance se forma en Europe avec le gouvernement gothique ; l'esprit monacal infecta les temps des successeurs de Charlemagne ; ensuite régna celui de la chevalerie ; celui de conquête parut avec les troupes réglées ; et c'est l'esprit de commerce qui domine aujourd'hui. / Cet esprit de commerce fait qu'on calcule tout. Mais la gloire, quand elle est toute seule, n'entre que dans les calculs des sots» ²³. La nostalgie conservatrice déplorera infiniment cette situation, notamment Edmund Burke dans ses *Réflexions sur la Révolution française* : «Le siècle de la chevalerie est passé. Celui des sophistes, des économistes et des calculateurs lui a succédé ; et la gloire de l'Europe est à jamais éteinte» ²⁴. Mais ni Montesquieu ni Smith ne suivaient cette voie.

Cela peut paraître un peu bref, et l'on pourrait bien sûr étoffer ces points par des exemples historiques, surtout chez des auteurs aussi versés en histoire que Montesquieu – chez qui on peut même voir une philosophie universelle de l'histoire et qui consacre, chose remarquable, un livre particulier (XXI) ²⁵ à l'histoire du commerce – ou Smith qui donne peut-être la première grande analyse scientifique du déclin du féodalisme en termes de matérialisme historique (cf. WN III.4, mais surtout aussi les *Lectures*).

Mais écoutons Montesquieu sur la logique de cette évolution : «Le commerce corrompt les mœurs pures : c'était le sujet des plaintes de Platon : il polit et adoucit les mœurs barbares, comme nous le voyons tous les jours» ²⁶. Pour Montesquieu, le commerce a non seulement l'effet pacificateur que nous avons vu, mais aussi un autre effet : «L'esprit de commerce produit dans les hommes un certain sentiment de justice exacte, opposé d'un côté au brigandage, et de l'autre à ces vertus morales qui font qu'on ne discute pas toujours ses intérêts avec rigidité, et qu'on peut les négliger pour ceux des autres» ²⁷.

²¹ Cf. A. MACINTYRE, *Après la vertu. Etudes de théorie morale* [1984], trad. L. Bury, Paris, P.U.F., 1997, chap. 10. Cf. aussi Nietzsche, *Jenseits von Gut und Böse*, n° 262 ; le temps de la *polis* grecque est irrémédiablement révolu pour Max Weber, *Wirtschaft und Gesellschaft*, Tübingen 1976, p. 810.

²² T. L. PANGLE, *Montesquieu's Philosophy of Liberalism*, Chicago 1973, p. 217.

²³ N° 1228, cité aussi par J. STAROBINSKI, *Montesquieu par lui-même*, Paris, 1953, p. 133.

²⁴ Cf. : «The age of chivalry is gone. That of sophisters, economists ; and calculators has succeeded ; and the glory of Europe is extinguished forever», p. 66 de l'éd. anglaise de J. G. A. Pocock (Indianapolis 1987)

²⁵ Cf. PANGLE, *op. cit.*, p. 240 sq.

²⁶ *L'Esprit des lois*, XX/1.

²⁷ *Ibid.*, XX/2.

Cela peut paraître de prime abord peu spectaculaire et peut-être même passer largement inaperçu, mais c'est d'une importance sociale capitale, surtout si nous nous rendons compte que ce sont surtout les valeurs et les prouesses héroïques qui sont par là dévalorisées. Et en même temps, cela définit un vaste champ de morale quotidienne qui ne se fonde pas sur des entités essentielles ou transcendantales, mais tire sa légitimité uniquement de la nature sociable de l'homme et de l'apprentissage social nécessaire, et a foncièrement besoin de conditions de prospérité sociale et économique minimale pour s'épanouir. Cette morale se construit dans les interactions sociales, et nous ne saurions l'expliquer que par rapport aux autorités objectives qui se profilent au cours de ce processus d'apprentissage. Je prends un exemple concret et récent : le communautarien Amitai Etzioni, souvent cité comme l'exemple type de la suggestion que le communautarisme pourrait développer une théorie socio-économique praticable, loue l'exemple de la ville de Seattle où un prétendu «esprit de communauté» aurait rendu possible l'apprentissage des pratiques de premiers secours chez une majorité de la population, en vue de secourir immédiatement une personne atteinte d'un infarctus²⁸. À mon avis, un tel phénomène s'explique facilement par la théorie libérale et humienne de l'apprentissage social que je viens d'esquisser.

Mais revenons au XVIII^e siècle : ni Montesquieu ni Smith n'ont évoqué une telle théorie de la morale et des vertus sans un fondement conceptuel classique dont il faut encore parler : il y a chez tous les deux un grand apport du stoïcisme, qu'ils admirent. La prédilection du premier pour la secte stoïcienne est notoire ; il y consacre un chapitre et la loue de la façon suivante (XXIV/10) : «Il n'y a jamais eu [de secte, de religion] dont les principes fussent plus dignes de l'homme, et plus propres à former des gens de bien, que celle des Stoïciens». Il n'est sans doute pas surprenant que Smith admire la morale des Stoïciens en général, leur morale politique en particulier. Dans la discussion des philosophies antiques et modernes de la *Théorie des sentiments moraux*, c'est aux Stoïciens que Smith consacre le plus de pages. Leur philosophie est omniprésente, elle a même droit à une mention dans son Avertissement à la sixième et dernière édition où il l'appelle d'ailleurs, avec un clin d'œil à Montesquieu, «cette fameuse secte». Mais surtout, l'adjonction principale de cette édition de 1790 est «distinctively Stoic»²⁹. Il y a sans doute un côté très réconfortant du stoïcisme parce qu'il enseigne que les mécanismes qui nous englobent, physiques ou sociaux, ne sont pas dénués de sens, qu'il peut y avoir des effets positifs de la main invisible.

Il y a d'ailleurs un parallèle frappant entre Montesquieu et Smith au sujet du stoïcisme ; chez les deux, il sait former l'exception à une très puissante règle. Comme le grand homme d'État formé à l'école stoïcienne fait en quelque sorte exception chez Smith à une tendance égoïste bien enracinée dans

²⁸ Ainsi dans une entrevue, *Tages-Anzeiger* du 6 décembre 1994, p. 53.

²⁹ Cf. l'Introduction des éditeurs de TMS, p. 6.

l'homme, chez Montesquieu le stoïcisme «seul faisait les grands empereurs» ; il forme donc l'exception au fameux axiome de XI/4 qui veut que «c'est une expérience éternelle que tout homme qui a du pouvoir est porté à en abuser». La complexité de la théorie des Stoïciens et de ses effets se montre non seulement dans leur politique humaniste et bienveillante, mais aussi dans le fait que leurs thèses, même fausses, produisent d'admirables conséquences quand elles sont bien mises en rapport avec les principes de la société (XXIV/19).

Ce qui est quasiment impossible à l'époque moderne, et pour Montesquieu et pour Smith, c'est une politique spectaculaire, fondée sur les «grands coups d'autorité» de la politique d'antan (XXI/20). Et une fois de plus, Montesquieu attribue cela au développement du «régime commercial», en quelque sorte une école sans maître : «Le change [...] a ôté les grands coups d'autorité, ou du moins le succès des grands coups d'autorité» (XXII/13).

Conclusion

Ce que nous perdons ainsi en termes d'extraordinaire, nous le gagnons pour Smith en quantité, mais aussi en diversité, et ce notamment grâce au commerce, à l'esprit de commerce et au marché. Cela dit pour les possibilités ouvertes ; il en va autrement, bien sûr, pour ce que nous en réalisons. Nous pouvons, une fois de plus, radicaliser ce trait caractéristique de la condition humaine par une boutade de Montesquieu : «Notre manière d'être est entièrement arbitraire : nous pouvons avoir été faits comme nous sommes, ou autrement.»³⁰

³⁰ *Essai sur le goût*, in *Œuvres complètes*, Paris, 1964, p. 845.